

Scrutins élections professionnelles 2022

avec la **CGT** UN AUTRE
CHOIX de
SOCIÉTÉ !

Du 1^{er} au 8 décembre prochain, les agent·es non-titulaires d'enseignement, d'Éducation et psy-EN sont appelé·es à voter à trois scrutins.

Ces scrutins sont le Conseil Social d'Administration Ministériel (CSA-M), le Conseil Social d'Administration Académique (CSA-A) et la Commission Consultative Paritaire (CCP).

Suite à la loi de transformation de la fonction publique, le CSA Ministériel et les CSA Académiques remplacent le CTM et les CTA.

Ils sont, entre autres, consultés sur l'organisation des services et du temps de travail, les règles statutaires et relatives à l'échelonnement indiciaire...

Au sein des CSA, une formation spécialisée remplacera le CHSCT. Elle sera consultée sur les questions et projets de textes relatifs à la protection de la santé, hygiène, sécurité des agent·es dans leur travail.

La CCP est une commission locale spécifique aux agent·es non-titulaires. Les CCP sont convoquées par l'administration en cas de conseil de discipline ou de licenciement.

Elles peuvent être consultées, à l'initiative de l'agent·e, en cas de refus de congé syndical, refus de temps partiel, refus d'autorisation d'absence pour préparer un concours ou en cas de litige sur un compte rendu d'entretien professionnel.

Même si les pouvoirs des différentes commissions et conseils peuvent sembler limités ou lointains, elles structurent tout de même les carrières des agent·es, il est donc important d'y être représenté·e par des représentant·es proches de nos intérêts et convictions.

jevotecgteduc2022